



## COMPTE RENDU DE REUNION DU 04 AVRIL 2022

### PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar – BELHADRI Youssef –  
VANANDREWELT Rémy – PACIOCCO Gilles  
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna – GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale – FROMONT  
Fabienne – CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise – INTURRISI Virginie –  
MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse

### PROCURATIONS :

Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna  
Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël  
Monsieur STALONNE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef

### ABSENT EXCUSE :

**Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna**

**Question diverse : Néant**

**Demande d'approbation du compte rendu du C.C.A.S du 15 décembre 2021.**

**Voté à l'unanimité**

## **I/ FINANCES**

### **1/ Rapport d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat à lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget.

La nouvelle loi n°2015-994 du 5 août 2015 portant nouvelle obligation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L 4312-1, L 5211-36 et L 5622-3, et crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment le débat d'orientations budgétaires qui fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat se situe à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat. Il est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

**L'Assemblée délibérante à l'unanimité des voix prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu**

## **II/ AIDE SOCIALE**

### **1/ Prise en charge des frais funéraires**

À la suite des décès de Monsieur Michel LOUCHART et de Monsieur Maurice LEBRAN, Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration du CCAS de l'autoriser à prendre en charge les frais funéraires.

**Voté à l'unanimité**

## 2/ Aide financière exceptionnelle

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de consentir à une personne de Pecquencourt une aide financière pour le changement de batteries d'un fauteuil roulant.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à accorder une aide financière.

**Voté à l'unanimité**

## III/ GESTION-RESSOURCES HUMAINES

### 1/ Mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (cdg59) pour une mission de Délégué à la Protection des Données

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le **25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou *DPO*) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Le CCAS de Pecquencourt peut demander l'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la mise en conformité au RGPD de ses propres traitements de données à caractère personnel.

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;

- assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du Cdg59 est obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

Le CCAS de PECQUENCOURT s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assiste dans ses missions.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- De l'autoriser à signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et le CCAS de PECQUENCOURT, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;
- De l'autoriser à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

**Voté à l'unanimité**

## **2/ Modification du tableau des emplois : Création de quatre emplois d'auxiliaires de puéricultures**

Le Président rappelle à l'assemblée

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre du bon fonctionnement des services et afin d'ajuster les effectifs aux besoins du lieu multi accueil de Pecquencourt, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration la création au tableau des effectifs des emplois suivants :

<b>Filière et grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Ancien effectif budgétaire</b>	<b>Nouvel effectif budgétaire</b>	<b>Temps de travail</b>
<b>Médico-sociale</b> Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	0	2	Temps complet
<b>Médico-sociale</b> Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	0	2	Temps complet

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'administration :

- d'accepter la création du poste comme mentionné ci-dessus
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 01 mai 2022.

Monsieur le Président informe l'assemblée que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Voté à l'unanimité**

## **IV/ CENTRE SOCIAL**

### **1/ Projet santé Département et Région 2021 – 2023**

Afin d'accompagner et d'orienter au mieux les habitants sur les questions de santé, le Centre Social a répondu à deux appels à projets et pu obtenir des subventions auprès :

- du Département : 28 500 € pour 2021-2023, soit 9500€ par année civile.
- de la Région : 10 000 € pour 2021-2022 (année scolaire),

Dans ce cadre des actions de prévention et de promotion santé sont prévues, tels des ateliers sportifs, des ateliers cuisine avec une diététicienne, des dépistages santé, des journées thématiques santé (octobre rose, mars bleu, par exemple), des ateliers de bien-être.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

**Voté à l'unanimité**

### **2/ Projet santé 2022**

Dans le cadre des subventions accordées pour la mise en place d'actions santé, le Centre Social souhaite organiser un temps fort autour de mars bleu, mois de prévention du cancer colorectal.

L'action consiste à co-organiser avec les Foulées pecquencourtoises un défi sportif proposant aux habitants de parcourir le plus de kilomètres possibles sur une période donnée.

Le lancement aurait lieu le 16 mars avec l'intervention de l'ERC et la clôture serait prévue pour le 1<sup>er</sup> avril avec l'intervention de l'hôpital hors les murs et de la Ligue contre le cancer à partir de 18h.

Seul l'événement de clôture nécessite des dépenses car un cocktail serait proposé aux participants et une remise de prix organisée.

Budget prévisionnel de l'action :

- Alimentaire..... 200 €
- Constitution des lots : 608 € (place Sourcéane, cartes cadeaux décathlon, paniers garnis, lots de consolation)

- TOTAL..... : 808 €

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

➤ **Mars bleu : complément**

Répartition des lots :

	STRAVA		PACER	
	HOMME	FEMME	MOINS DE 61 ANS	61 ANS ET PLUS
1	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€	Panier garni (valeur 30€) + carte cadeau décathlon (valeur 50€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 80€
2	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€	Panier garni (valeur 20€) + place Sourceane (valeur 22€) + adhésion aux foulées offerte (valeur 20€) = 42€
3	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€	Panier garni (valeur 20€) + accessoire de sport (valeur 10€) = 30€

**Voté à l'unanimité**

**3/ Projet jardin partagé 2022**

Le Centre Social a pour ambition de développer des actions à visée environnementales auprès des habitants, c'est donc dans ce cadre qu'il a répondu à l'appel à projet France Relance pour financer la création d'un jardin collectif et pédagogique.

Le Centre Social a donc obtenu un accord de subvention de 2 860 € pour 2022 sur un budget prévisionnel de 5 720 €, soit 50% de prise en charge. Le jardin devra ainsi être créé d'ici juin 2022.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

#### **4/ Projet REAAP 2022 « Parents d'ados »**

Le Centre Social a renouvelé sa demande de financement au titre du REAAP et a déposé un projet retravaillé en fonction des besoins repérés sur le territoire en matière de soutien à la parentalité. Ainsi trois actions ont été proposées :

- Des ateliers parents-enfants favorisant la relation parents-enfants / adolescents.
- Des ateliers parents-enfants favorisant la prévention des familles sur des sujets qui les préoccupent (le harcèlement, les écrans, les réseaux sociaux, la santé des enfants).
- Une formation de parents autour des différents types de parentalités pour développer la confiance en soi dans son rôle de parent.

Le Centre social a sollicité une subvention à hauteur de 10 000 € auprès de la CAF pour l'année 2022, sur un budget prévisionnel de 23 127 €, soit une prise en charge à hauteur de 40%.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**Voté à l'unanimité**

#### **5/ Projet REAAP petite enfance 2022**

Le Centre Social a renouvelé sa demande de financement au titre du REAAP petite enfance et a déposé un projet réalisé en fonction des besoins repérés sur le territoire en matière de soutien à la parentalité. Ainsi les 4 actions qui rencontrent un franc succès ont été renouvelées

- "Bien dans sa peau avec l'atelier bateau sur l'eau" Des ateliers parents-enfants "bateau sur l'eau" favorisant la relation parents-enfants en lien avec le CAMSP et la PMI, des sorties pédagogiques parents enfants.
- Des groupes de parole parents-enfants "1.2.3... Partageons un café" au sein de l'EAJE.
- "Conférence et débats à malice" : des conférences thématiques à destination des parents de jeunes enfants.
- "ma main est une fleur" des ateliers bien être favorisant les liens parents enfants guidés par des intervenants spécialisés.

Le Centre social a sollicité une subvention à hauteur de 6500€ auprès de la CAF pour l'année 2022, sur un budget prévisionnel de 13000€, soit une prise en charge à hauteur de 50%.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**Voté à l'unanimité**

**6/ Projet RSA action collective**

Au titre de l'accompagnement du public allocataire du RSA, le Centre social souhaite renouveler sa demande de subvention auprès du département. Le projet a été articulé autour d'axes prioritaires préalablement définis avec les partenaires sociaux :

- La mobilité : action autour du déplacement en transport en commun, actions hors Pecquencourt, information sur les dispositifs existants (aide au permis, location de scooter).
- Le numérique : atelier d'initiation informatique, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation, aide pour postuler en ligne.
- La confiance en soi : atelier conseil en image, de bien-être.

Le coût du projet s'élève à 38 454 €.

Le Centre Social a sollicité une subvention à hauteur de 12 000 € par an auprès du Département pour l'année 2022/2025.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

**Voté à l'unanimité**

**7/ Projet RSA accompagnement individuel**

Dans le cadre du renouvellement de l'action concernant l'accompagnement individuel des allocataires du RSA, un nouvel appel à projet intitulé « de l'insertion à l'emploi » a été lancé par le Département du Nord pour la période de septembre 2022 à décembre 2025.

Après un temps partagé de réflexion et de concertation, nous proposons de nous positionner sur l'action intitulée « Parcours intégré sans plateau pluridisciplinaire ». L'objectif de l'action est de permettre aux allocataires du RSA d'acquérir une plus grande autonomie et de résoudre leurs difficultés sociales. La subvention proposée par le Département s'élève à 250 euros par allocataires du RSA suivis en file active soit 25 000 euros à l'année pour 100 places financées.

Le cout du projet s'élève à 34 560 €.

Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à approuver l'action « Parcours intégré sans plateau pluridisciplinaire » dans le cadre de l'appel à projet « de l'insertion à l'emploi » 2022-2025.

**Voté à l'unanimité**

## **8/ Projet « En famille » 2022**

Le Centre Social a sollicité une subvention auprès de l'Etat pour la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires de la commune pour renforcer sa politique d'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales.

Cette demande de financement intervient donc en complémentarité avec les dispositifs existants (REAAP, LAEP, CLAS). En effet, la volonté du Centre Social est de proposer une approche globale et transversale d'accompagnement à la parentalité.

Dans ce cadre, nous envisageons une programmation régulière d'activités co-construites avec les familles en lien avec les thématiques retenues : sport/santé, culture et environnement, généralement laissées au second plan par les familles éloignées de ces sujets. Cela pourra se traduire par des actions au cœur des quartiers, des sorties culturelles, des événements sportifs.

Un budget de 22 400 € pour une action de 28 000 € a donc été obtenu pour la mise en place de ce projet.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil de l'administration à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

**Voté à l'unanimité**

## **9/ Séniors**

### **a) Partenariat avec l'association « générations et cultures » dans le cadre du projet « un toit à partager »**

Le projet porté par « générations et cultures » propose un nouveau dispositif d'hébergement : la cohabitation intergénérationnelle solidaire. L'objectif est de mettre en relation les élèves ou personnels du lycée à la recherche d'un logement à proximité de l'établissement avec des personnes plus âgées disposant d'une chambre meublée disponible au sein de leur domicile, dans un esprit de partage et de bénéfice mutuel.

Ce dispositif, « Un toit à partager » prévoit une indemnisation des hébergeurs à hauteur de 220 € par mois, sur la base d'un loyer de 120 € auquel s'ajoutent 100 € de charges, avec des modulations possibles pour répondre au mieux à chaque situation. Ces revenus sont cumulables et non imposables.

Afin d'acter le soutien de la commune à cette action, l'association nous sollicite pour la signature de Monsieur le président du courrier joint en annexe. Courrier qui sera ensuite diffusé aux habitants par « Générations et cultures ».

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce document.

**Voté à l'unanimité**

### **b) Convention de lutte contre l'isolement des personnes âgées**

Dans le cadre de cette convention la commune, la MDPH du Nord et le Département du Nord s'engagent respectivement dans les objectifs suivants :

**Pour la commune :**

- Rechercher une exhaustivité du registre communal des personnes à risque ;
- Assurer la promotion et l'information quant à l'existence de ce registre ;
- Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement sur la base de ce fichier.

**Pour la MDPH du Nord et le Département du Nord :**

- Adresser aux bénéficiaires de prestations au titre du handicap et de l'APA des courriers incitatifs invitant les personnes à s'inscrire sur ce registre ;
- Assurer l'information quant à l'existence de ce registre ;
- Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement

Si la commune choisit de s'engager dans le cadre de cette convention, la durée de l'engagement est de 3 ans.

L'accord du bureau est nécessaire afin que la référente sénior puisse prendre contact avec les services du département pour établir la convention.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à s'engager dans cette convention.

**Voté à l'unanimité**

**c) Les ateliers destination mouvement avec « défi autonomie séniors » en lien avec l'appel à projet Phosphor'âge 2020/2022.**

Un partenariat est en cours avec « défi autonomie séniors » pour mettre en place sur la commune des ateliers de prévention.

Ces ateliers sont proposés de façon totalement gratuite aux habitants de la commune de plus de 60 ans, dans le but d'initier une démarche de prévention santé auprès des seniors. L'objectif étant à l'issue des 12 séances d'orienter vers les associations sportives de la commune afin de maintenir une activité physique sur le long terme.

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à accepter le partenariat avec « défi autonomie seniors » dans le but de proposer des ateliers de gymnastique adaptée gratuitement aux habitants de plus de 60 ans.

**Voté à l'unanimité**

**d) Appel à projet : « sécurité routière pour tous et à tout âge »**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière une opportunité de financement d'actions sur cette thématique c'est présenté.

Dans l'éventualité d'un financement, une action de prévention sécurité transversale routière aura lieu la semaine du 29 avril.

Des actions de sensibilisation seront menées auprès des différents publics qu'accueillent le centre social. Ainsi tout au long de la semaine, les animateurs des ALSH établiront leur

programme d'activités des vacances autour de cette thématique et les professionnels du pôle Adulte Famille Seniors intégreront des temps de réflexion autour de la sécurité routière sur leurs ateliers.

Un temps fort viendra compléter ces actions avec une après-midi d'animation et de stand de prévention. En fonction du financement et des disponibilités des intervenants le contenu du temps fort pourra être modifié.

- Démonstration de désincarcération (pompier).
- Voiture tonneau (automobile club).
- Parcours perturbateurs (automobile club).
- Atelier vélo (Association de prévention de Pecquencourt et environs).
- Piste cyclable avec signalisation.
- Atelier numérique : quizz de connaissance
- Stand de prévention santé : consommation d'alcool, de drogues au volant
- Stand sécurité pour les deux roues motorisées (Moto club de Pecquencourt)

PLAN DE FINANCEMENT	
<u>Acteurs</u>	<u>Contribution</u>
<u>Subvention PDASR souhaitée</u>	2 300,00 €
<u>Autres subventions</u>	
C.C.A.S.	580,26 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>2 880,26 €</b>

Monsieur le Président demande aux membres du conseil d'administration de lui permettre d'approuver le projet et à accepter les dépenses qui en découleront.

**Voté à l'unanimité**

### **10/ Pôle enfance et jeunesse**

#### **a) Remboursement séjours granettes pour raisons de santé**

À la suite de la mise en place de deux séjours au ski aux Granettes, et au vu de la situation sanitaire, certains enfants n'ont pas pu se rendre sur place pour des raisons de santé.

<b>Prénom NOM des enfants</b>	<b>Montant réglé</b>	<b>Demande de remboursement</b>
Louane TAVERNE	120.00 €	120.00 €
Anaëlle TAVERNE	120.00 €	120.00 €
Vivian SLOMIANY	120.00 €	120.00 €
Inaya PLANTIN TENOGIA	120.00 €	120.00 €
Raphael TENOGIA	120.00 €	120.00 €

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de l'autoriser à rembourser les 5 enfants qui ne sont pas partis pour des raisons de santé.

**Voté à l'unanimité**

**b) Autres remboursement séjours grangettes**

À la suite du changement d'adresse non déclaré d'une famille, 2 enfants n'ont pas pris le départ du séjour des Grangettes. En effet, le coût du séjour s'élevant à 450 € pour les enfants n'habitant pas Pecquencourt, cette famille avait déjà réglé le séjour sous le régime Pecquencourtois :

Prénom NOM des enfants	Montant réglé	Demande de remboursement
Aeryn DE FREITAS	120.00 €	120.00 €
Liloo DE FREITAS	120.00 €	120.00 €

Monsieur le Président demande au conseil d'administration de l'autoriser à rembourser les 2 enfants qui ne sont pas partis à la suite de leur déménagement.

**V/ DIVERS**

**1/ Projet de réalisation d'une nouvelle unité d'eau potable**

L'assemblée est informée que par courrier en date du 6 avril 2021, la Métropole Européenne de Lille a communiqué sur son projet de réalisation, d'une nouvelle unité d'eau potable sur la commune, ainsi que la réhabilitation du champ captant, composé de 13 forages disposés le long de la Scarpe pour le passage de nouvelles conduites d'exhaure.

A ce titre, l'acquisition à extraire des parcelles appartenant au C.C.A.S s'avèrent nécessaire, comme reprises ci-dessus :

- Section A n° 2250 pour 1460m<sup>2</sup> au prix de 2€ le mètre carré
- Section A n° 2239 pour 279m<sup>2</sup> au prix de 2€ le mètre carré

Maître Jean-Robert ANDRE, Notaire à Pecquencourt serait chargé de la rédaction de l'acte, les frais étant à charge de la Métropole Européenne de Lille.

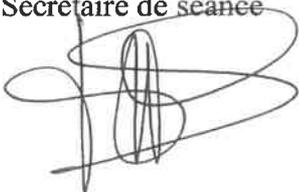
Afin de permettre à la Métropole Européenne de Lille de poursuivre l'instruction de son dossier, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur ces propositions d'acquisitions.

**Voté à l'unanimité**

## VI/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 18 h.

Madame MAZAGRAN Rosanna

Secrétaire de séance  


Monsieur Joël PIERRACHE

Président du C.C.A.S.

